



# La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

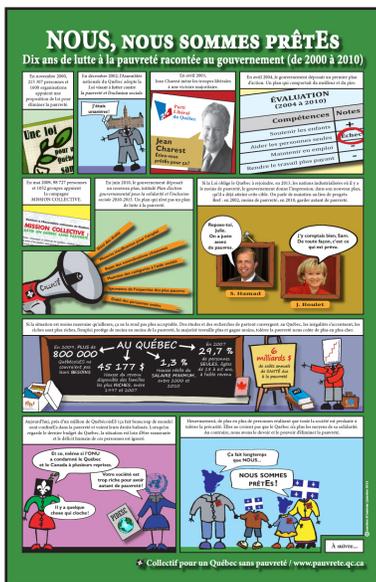
Numéro 332

17 février 2011



## Les nouvelles courent

### NOUS, nous sommes prêts



*NOUS, nous sommes prêts*, c'est le titre d'une bande dessinée produite par le Collectif qui raconte au gouvernement — et à touTEs — dix ans de lutte à la pauvreté, de 2000 à 2010. Elle relate des moments importants de l'action citoyenne, brosse un rapide état de situation de la pauvreté et des inégalités au Québec en plus de rappeler au gouvernement, avec un ton tranchant, ses échecs et ses manquements par rapport à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* ou au respect des droits humains. Bref, un excellent outil pour présenter la lutte vers l'élimination de la pauvreté et favoriser des prises de conscience. Cette bande dessinée grand format (11 x 17) est disponible sur notre site.

## Consultation prébudgétaire 2011-2012

# Manifestez-vous « en ligne!



### Brisons la fausse unanimité du ministre Bachand

Le 25 janvier dernier, le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Bachand, lançait le volet électronique de la consultation prébudgétaire 2011-2012. Année après année, le gouvernement justifie ses décisions budgétaires en prétextant qu'il a largement consulté la population et la société civile. Aussi, cette année, les membres du Collectif jugent opportun de participer massivement à cette consultation électronique afin de pouvoir, au moment approprié, rejeter les prétentions gouvernementales sur les résultats de cette consultation.

**L'objectif : qu'au moins 2 000 personnes participent pour mettre de l'avant des revendications budgétaires portées par le mouvement citoyen.**

Pour participer, il suffit de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire électronique d'ici **le vendredi 25 février**. Il faudrait inviter les membres de votre organisation, votre conseil d'administration, votre équipe de travail, vos alliés, votre famille et vos amiEs à remplir le questionnaire en ligne. **Faites vite : il ne reste que 8 jours !**

Pour faciliter la démarche, l'équipe du Collectif a rédigé un petit guide. Il vous explique comment participer à la consultation, propose des réponses pour chaque question et dit comment transmettre vos réponses à l'équipe afin qu'elle puisse les utiliser. Ce petit guide est disponible sur notre site, au <http://tinyurl.com/prebudgetaire>.

Depuis maintenant plusieurs mois, nous exprimons notre indignation et notre colère par rapport aux décisions gouvernementales. Cette action, rapide et simple, s'additionnera à toutes celles qui auront lieu dans les prochaines semaines.

**Brisons la fausse unanimité mise de l'avant par le gouvernement !  
Manifestons-nous en ligne !**

## Suivez le Collectif sur Facebook !

Devenez amiEs avec **COLLECTIF QUÉBEC SANS PAUVRETÉ** pour être au courant de nos activités et campagnes, celles de nos membres ainsi que celles d'organisations alliées. En un lien : [facebook.com/collectif.quebecsanspauvrete](http://facebook.com/collectif.quebecsanspauvrete)



## Inscription obligatoire au dépôt direct

# Une injustice flagrante

Comme annoncé dans le deuxième plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté, les personnes et les familles à faible et moyen revenu auront droit, à compter de juillet, au crédit d'impôt pour solidarité. Celui-ci regroupe, en un seul crédit d'impôt, le crédit pour la taxe de vente du Québec (TVQ), le crédit pour particulier habitant un village nordique et le remboursement d'impôts fonciers. Instauré pour minimiser les impacts des nombreuses hausses de tarifs annoncées dans le budget du Québec 2010-2011, ce nouveau crédit sera versé tous les mois.

### Un inconvénient majeur

Outre le fait qu'il n'améliore en rien le revenu disponible des personnes (on parle d'environ 14 \$ de plus par mois dans le meilleur des cas...), le crédit pour solidarité comporte un inconvénient majeur pour certainEs. En effet, pour recevoir leurs versements, tous ceux et celles qui y ont droit ont l'obligation d'être inscritEs au dépôt direct. De tous les crédits d'impôt non *anticipés* au provincial, le crédit pour solidarité est le seul dont les versements ne peuvent être faits par chèque.

### Justification gouvernementale

Pour justifier cette nouvelle obligation, le gouvernement a notamment recours à la fibre écologique. « Choisir le dépôt direct, c'est chouette pour l'environnement », peut-on lire sur le site de Revenu Québec. Certes, le dépôt direct permet d'économiser du papier

et de réduire les déplacements. Personne n'est contre la vertu. Le problème est ailleurs. Il tient au fait que, contrairement à ce que dit le slogan, les gens n'ont pas le choix – le gouvernement leur impose un mode de versement et si celui-ci ne leur convient pas, eh bien ils n'ont qu'à dire adieu aux sommes auxquelles ils ont droit.

### Avoir un compte ou pas

Une recherche réalisée par l'Union des consommateurs indique qu'entre 2 et 3 % de la population canadienne ne détient pas de compte bancaire. Chez les personnes en situation de pauvreté, ce pourcentage est encore plus grand, se situant autour de 8 %. Bien que la loi canadienne oblige les établissements bancaires à ouvrir un compte à toute personne qui en fait la demande, plusieurs d'entre eux refusent de le faire pour les personnes assistées sociales. D'autre part, certaines personnes en situation d'itinérance n'ont plus aucune carte d'identité. Or, il en faut deux pour ouvrir un compte de banque. Le gouvernement va-t-il forcer la note et leur demander d'amputer une partie de leur maigre revenu pour se procurer de nouvelles cartes ?

Les personnes possédant un compte de banque peuvent également avoir de bonnes raisons de ne pas vouloir adhérer au dépôt direct, entre autres pour éviter de payer des arrérages sans leur consentement ou d'avoir à divulguer des informations bancaires personnelles à un tiers.

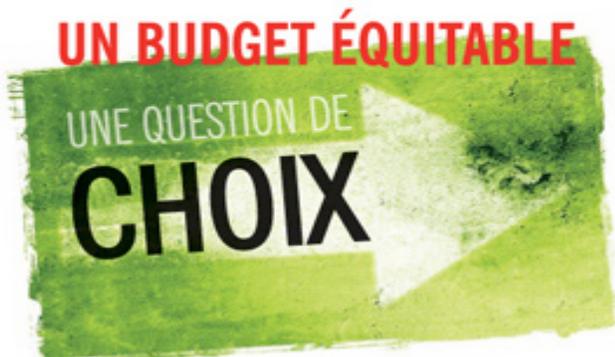
### Une campagne en cours

Une campagne demandant à Revenu Québec de lever l'obligation d'adhérer au dépôt direct est en cours. Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec a notamment produit une lettre-type à l'attention du ministre du Revenu, M. Raymond Bachand. Vous trouverez à l'adresse ci-dessous un fichier compressé contenant le matériel nécessaire pour participer à la campagne : <http://tinyurl.com/46hjan9>. 

### Nouvelle de dernière minute

Ce matin, Québec solidaire a présenté une motion à l'Assemblée nationale, motion que le Parti Québécois a appuyée. Son libellé se lit comme suit : « Que l'Assemblée nationale presse le gouvernement du Québec d'abandonner l'obligation d'être inscrit au dépôt direct pour recevoir le crédit de solidarité et tout autre crédit d'impôt. Que Revenu Québec tienne compte des difficultés engendrées pour les personnes qui n'ont pas de compte bancaire et respecte le choix de ceux et celles qui désirent que leurs informations bancaires demeurent personnelles et respecte leur droit de gérer leurs finances comme elles l'entendent. » Ne reste plus qu'à espérer que le gouvernement entende raison rapidement. Une autre bonne raison de poursuivre l'action !

**MANIFESTATION NATIONALE**  
**SAMEDI 12 MARS 2011 À 12 H • PLACE DU CANADA À MONTRÉAL**



✓ SERVICES PUBLICS ACCESSIBLES  
✓ RÉPARTITION DE LA RICHESSE  
✓ EMPLOIS DE QUALITÉ



~~TAXE SANTÉ~~  
~~HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ~~  
~~TARIFICATION ET PRIVATISATION~~

# **Lettre à la ministre Julie Boulet**

Québec, 9 février 2011

À Madame Julie Boulet

Ministre responsable de l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

Madame la Ministre,

Le 12 mars 2009, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) transmettait à votre prédécesseur, M. Sam Hamad, un avis intitulé *Les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que le soutien financier minimal*. Inutile de préciser qu'en tant que ministre responsable, vous avez l'obligation légale d'y répondre. À l'automne 2010, nous avisions l'ensemble des parlementaires québécoisES que nous étions toujours en attente de votre réponse aux recommandations de cet avis. En novembre, lorsque nous vous avons rencontrée, vous nous avez indiqué qu'elle était presque prête et qu'elle sortirait, au plus tard, avant le congé des Fêtes. Nous l'attendons toujours.

Notre insistance et notre impatience s'expliquent : votre réponse à cet avis est une étape incontournable dans le processus par lequel votre gouvernement doit fixer des cibles et des moyens pour améliorer le revenu des personnes qui peuvent recevoir une aide de dernier recours de l'État et de celles qui occupent un emploi à temps plein ou de manière soutenue et qui sont en situation de pauvreté. La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* vous y oblige. Ces cibles et ces moyens, nous les attendons toujours.

Les membres du Collectif tiennent à vous rappeler que, pendant ce temps, près d'un million de QuébécoisES sont confinés dans la pauvreté, voient leurs droits bafoués et vivent au quotidien des conditions inacceptables. Au-delà des luttes partisans et des pressions des organisations qui représentent ces personnes, on ne peut plus leur demander de patienter. Elles exigent que le Québec honore sa signature au bas des traités et chartes des droits et qu'il leur assure un revenu décent. Le respect de ces engagements, elles l'attendent toujours. Nous aussi.

Ce dont le Québec a besoin maintenant, c'est d'une ministre qui comprend la nécessité d'agir au nom des droits humains et qui a le courage politique de le faire, en recommandant au gouvernement dont elle fait partie une décision favorable aux recommandations du CCLPES. Ce courage, nous l'attendons de votre part.

Bref, nous nous attendons à ce que votre réponse permette d'enclencher des transformations significatives en faveur des personnes qui vivent la pauvreté. La société québécoise est de plus en plus consciente du déficit humain collectif engendré par des conditions de vie insuffisantes. Depuis plusieurs mois, elle manifeste son indignation et sa colère et réclame de nouvelles façons de faire. Elle ne laissera pas passer sous silence cette occasion d'agir.

Ça, nous nous y engageons.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, nos salutations distinguées,



Diane Vincent, présidente



**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: [collectif@pauvrete.qc.ca](mailto:collectif@pauvrete.qc.ca)

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)